

Dépôt :

Stéphanie EMPAIN

Luxembourg, le 19 mai 2020



## MOTION

**Débat de consultation sur la mise en œuvre de la réforme de la Police grand-ducale**

**La Chambre des Député-e-s,**

**considérant**

- que la réforme de la Police grand-ducale a débuté en juillet 2014 avec le lancement de la procédure de soumission pour la réalisation d'un audit sur la Police grand-ducale ;
- que cette réforme est le fruit de longs travaux préparatoires et de consultation ;
- qu'elle a été matérialisée par l'adoption du projet de loi 7045, devenu la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale, entrée en vigueur le 1er août 2018 ;
- que depuis son entrée en vigueur, cette loi a fait l'objet de deux modifications législatives<sup>1</sup> ;
- que de par cette loi, il a été procédé à une refonte complète du fonctionnement de la Police grand-ducale ;
- que le plan de recrutement 2020-2022 vise à pallier le manque d'effectifs au sein de la Police grand-ducale, par un renforcement de 607 agents policiers et de 240 personnes relevant du cadre civil de la Police grand-ducale,

---

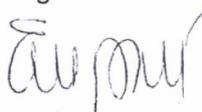
<sup>1</sup> Loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel en matière pénale ainsi qu'en matière de sécurité nationale

Loi du 15 décembre 2019 portant modification : 1° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ; 2° de la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique ; 3° de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État ; 4° de la loi modifiée du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employés de l'État ; 5° de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ; 6° de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale

## invite le Gouvernement

- à maintenir la réorganisation de la direction générale de la Police grand-ducale ayant abouti à la mise en place d'une direction générale avec quatre directions centrales ;
- à maintenir la réorganisation territoriale ayant abouti à une réduction du nombre des régions de six à quatre ;
- à continuer les efforts entrepris dans le domaine de la réorganisation des commissariats, tout en veillant à ce que la Police reste proche de la population ;
- à analyser la possibilité d'une extension de l'enquête de moralité aux membres du cadre civil ;
- à analyser la possibilité de l'attribution du statut d'officier de Police judiciaire (OPJ) du cadre civil à d'autres membres du cadre civil, tels que des spécialistes ;
- à poursuivre les efforts entrepris pour alléger le fardeau administratif des policiers, notamment en créant un environnement informatique et technologique ayant pour finalité de permettre aux policiers de réaliser toutes leurs missions quotidiennes (recherches, patrouilles, e.a.) dans les meilleures conditions possibles ;
- à relancer une campagne médiatique de recrutement pour mettre en avant l'attractivité de la Police grand-ducale en tant qu'employeur et montrer la diversité des métiers et carrières existants au sein de la Police ;
- à procéder à un engagement accru de personnel civil pour décharger du mieux possible les membres du cadre policier du travail administratif ;
- à faire évoluer la direction des ressources humaines de la Police grand-ducale vers un Centre de compétence et de gestion du personnel, à l'instar du Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat (CGPO) ;
- à maintenir le comité d'accompagnement dans sa forme actuelle ;
- à demander au directeur central de la Police judiciaire d'élaborer un concept pour développer davantage le volet proactif du travail de la Police judiciaire.

Signatures :

  
Stéphanie Empauer

  
Don Branculano

  
Claude LAMBERT

  
Josée Lorsche